



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Budget Primitif 2013

Rapport de présentation



SOMMAIRE

I. Présentation générale	4
II. Le budget primitif 2013 détaillé par compétence communautaire	10
A. La compétence politique de la ville	12
1. Le Soutien à l'emploi : les missions locales (fonction 902)	12
2. La Vidéoprotection (Fonction 110)	12
B. La compétence fourrière animale (fonction 12)	14
C. La compétence équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	15
1. Secteur culture : enseignement musical (fonction 311)	15
2. Secteur sports (fonction 415)	18
D. La compétence création d'aire d'accueil des gens du voyage (fonction 524)	19
E. La compétence équilibre social de l'habitat (fonction 70)	20
F. La compétence environnement	23
1. La gestion des ordures ménagères (fonction 812)	23
2. La protection de l'environnement (fonction 830)	27
G. La compétence aménagement	28
1. L'aménagement (fonction 824)	28
2. Les déplacements (Fonction 815)	30
3. Les circulations douces (Fonction 8221)	32
4. Le pôle d'ingénierie territoriale (fonction 8241)	34
H. La compétence création et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (fonction 8222)	36
I. La compétence développement économique	37
1. Le développement économique (fonction 90)	37
2. La pépinière d'entreprises (fonction 901)	40
J. Le poste administration générale (fonction 020)	43
III. Annexes : les engagements financiers hors bilan	45



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget primitif 2013 a été construit sur la base des orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

- poursuite des objectifs dans le domaine des transports, du développement économique, du logement, de l'enseignement musical, de l'environnement et de la sécurité des habitants,
- maintien des taux de fiscalité et du soutien aux petites entreprises,
- concours exceptionnel aux communes pour leurs investissements ;
- maintien des investissements à un niveau élevé sans recours à l'emprunt.

Le budget intègre les données relatives à la commune de Châteaufort qui a rejoint Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2013.

Le budget primitif 2013 s'élève à 107 225 650 €, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 97 225 650 €
- section d'investissement : 10 000 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2013 est marqué par le maintien du gel des dotations de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires pour 24 711 782 €
- des recettes non affectées pour 72 510 218 €

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 7 989 000 €, estimée sur la base d'une baisse par rapport à 2012 (8 808 000 €) du fait du gel des dotations de l'Etat, du faible coefficient d'intégration fiscale de Versailles Grand Parc et du faible gain démographique généré par l'entrée de Châteaufort,
- la dotation de compensation de l'Etat sur la part salaire de l'ex-TP : 12 380 000 €,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 421 218 €,
- les compensations fiscales liées à la taxe d'habitation (488 000 €) et à l'ancienne part recettes de la TP (317 000 €)
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 50 915 000 € dont la décomposition est présentée page suivante.

Les taux d'imposition sont inchangés en 2013 par rapport à 2012.

L'évolution est estimée à partir de la simple revalorisation forfaitaire des bases et de l'évolution physique des bases.

Produit fiscal	Montant notifié 2012 en euros	Evolution estimée	BP2013 en euros
TH	24 887 045	2,50%	25 708 000
CFE	11 694 629	1,50%	11 966 000
CVAE	11 373 358	1%	11 493 000
TASCOM	1 198 104		1 200 000
IFER	393 359		398 000
Taxe sur le foncier non-bâti	148 286		150 000
PRODUIT FISCAL INSCRIT AU BP 2013 (hors TEOM)	49 694 781		50 915 000



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 97 222 000 € concernent :

- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 35 195 330 € (soit 36 % des dépenses de fonctionnement),
- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 54 725 083 € (soit 56 % des dépenses de fonctionnement),
- l'autofinancement pour 7 263 000 € (soit 8 % des dépenses de fonctionnement) et qui revêt deux formes :
 - les amortissements pour 1 600 000 €,
 - le virement complémentaire de la section de fonctionnement pour 5 663 000 €,
- les dépenses imprévues pour 38 587 €.

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- des 15 communes : 36 330 000 € au titre des attributions de compensation. Afin de faciliter la trésorerie des communes, il est proposé en 2013 de verser de manière anticipée les attributions de compensation aux communes en deux versements : février et juillet.
- de l'Etat : 17 199 683 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Une somme de 875 000 € est prévue au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il s'agit uniquement de la part du prélèvement à la charge de Versailles Grand Parc (50 %) conformément à la répartition interne votée le 31 janvier 2012.

Le montant du prélèvement total du FPIC est estimé à 1 750 000 € contre 567 122 € en 2012.

Ce montant intègre la hausse de 140 % par rapport à 2012 votée dans la loi de finances 2013, l'impact du critère « revenu par habitant » dans le calcul du FPIC (+29 %) et l'arrivée de Châteaufort (+ 12 000 € avec les 140 % inclus).

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 9 843 800 €.

Le tableau ci-contre récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2012 et le BP 2013.

Décomposition du chapitre 012 : évolution 2012-2013

En euros	Traitement et charges	Mutualisation : compte 6217	Assurance Dexia : compte 6455	Visites médicales : compte 6475	Total
BP 2012	8 439 674	878 330	50 000	10 400	9 378 404
Réalisé 2012 estimé	8 356 897	802 698	41 357	5 840	9 206 792
GVT : 2 %	167 138	16 054			183 192
Vacance de postes en 2012 (effet année pleine)	204 162				204 162
Projet d'établissements des conservatoires	218 663				218 663
Apprentis (2)	48 000				48 000
Régime indemnitaire des professeurs de musique	52 000				52 000
Révision de la mutualisation de la direction de la construction pour le suivi des travaux du siège de VGP		-70 854			-70 854
Ajustement	-11 322	2 964	5 643	4 560	1 845
BP 2013	9 035 538	750 862	47 000	10 400	9 843 800



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 10 000 000 € au BP 2013, auxquels s'ajoutent les crédits de 2012 reportés sur 2013.

Le détail des principales dépenses d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Reports 2012 sur 2013	BP 2013 en euros	Total budgété 2013
Soutien à l'investissement des communes		1 000 000	1 000 000
Plan vélo	927 032	2 590 000	3 517 032
Vidéoprotection	2 742 817	1 600 000	4 342 817
Subventions surcharge foncière	4 667 090	900 000	5 567 090
Réhabilitation des logements	1 000 000		1 000 000
Aire d'accueil des gens du voyage	800 000		800 000
Achat du siège de VGP	2 400 000		2 400 000
Travaux siège de VGP	1 067 908		1 067 908
Hôtel d'entreprises	2 000 000		2 000 000
Déchèterie (terrain, travaux, MO, annonces)	310 000	931 000	1 241 000
Points d'apport volontaire	466 976	474 000	940 976
Bacs et composteurs	158 873	625 000	783 873
Travaux conservatoires (Versailles, Jouy, Viroflay, Bois d'Arcy, Bièvres)	490 000	657 000	1 147 000
Allée royale		300 000	300 000
Autres dépenses	702 066	923 000	1 625 066
Total dépenses d'investissement	17 732 762	10 000 000	27 732 762

Les autres dépenses d'investissement inscrites au BP 2013 (923 000 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>Par ordre de montant décroissant</i>	BP 2013 en euros
Logiciels, matériel informatique et de téléphonie, copieurs	188 150
Instruments de musique	181 000
Signalétique (Zones d'Activité, PAV, déchèterie)	80 000
Provision achat du parc automobile (arrêt des locations)	60 000
Réhabilitation du parking de la gare de Saint Cyr l'Ecole	50 000
Dépenses d'aménagement de la pépinière (clôture)	50 000
Provision pour fonds de concours aux communes (déplacement, aménagement)	50 000
Frais d'étude voirie	50 000
Dépenses imprévues d'investissement	50 000
Mobilier et aménagement de poste	36 200
Frais d'étude gens du voyage	30 000
Cautions (pépinière, conservatoires, siège de VGP)	28 000
Provision pour achat de matériel	27 650
Subvention UVSQ achat vélos (solde)	20 000
Autres (labellisation des ZAE, part sociale HLM)	11 100
Achat de données pour le Pôle d'ingénierie territorial	10 900
TOTAL DES AUTRES INVESTISSEMENTS	923 000



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent :

- des subventions et fonds liés aux compétences communautaires : 1 786 350 €
- des recettes non ventilables : 8 213 650 €

Les recettes d'investissement non affectées sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 950 650 € estimés sur le montant des investissements réalisés sur 2012,
- le virement provenant de la section de fonctionnement : 5 663 000 €,
- les dotations aux amortissements : 1 600 000 €,

L'autofinancement reste d'un niveau élevé en 2013 : 73 % des dépenses d'investissement sont financés par l'autofinancement (prélèvement + amortissement).

Le Budget Primitif 2013 est synthétisé ci-dessous :

Libellé	BP 2012	BP 2013	Variation en euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Dotation Globale de Fonctionnement	8 800 000	7 989 000	-811 000
Produit fiscal (TASCOM incluse)	49 087 000	50 915 000	1 828 000
Dotations de compensation (part salaires TP)	13 049 030	12 380 000	-669 030
TEOM	17 345 000	18 220 000	875 000
Autres recettes	6 739 335	7 718 000	978 665
Total recettes de fonctionnement (1)	95 020 365	97 222 000	2 201 635
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Attributions de compensation	35 952 902	36 330 000	377 098
Dotation de Solidarité Communautaire		320 400	320 400
Reversement au titre du FNGIR	16 620 213	17 199 683	579 470
Fonds de péréquation (FPIC)	539 000	875 000	336 000
Dépenses de fonctionnement hors personnel	25 129 846	25 390 117	260 271
Charges de personnel	9 378 404	9 843 800	465 396
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	87 620 365	89 959 000	2 338 635
AUTOFINANCEMENT PREVU (3)	7 400 000	7 263 000	-137 000
<i>dont amortissement</i>	<i>1 600 000</i>	<i>1 600 000</i>	0
RECETTES INVESTISSEMENT			
FCTVA	300 000	950 650	650 650
Subventions	34 350	1 786 350	1 752 000
Total recettes d'investissement hors autofinancement, hors emprunt (4)	334 350	2 737 000	2 402 650
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Total dépenses d'investissement (5)	9 200 000	10 000 000	800 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	1 465 650	0	-1 465 650



LE BUDGET PRIMITIF 2013 DÉTAILLÉ PAR COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-contre.

en euros	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013
par compétence				
ENVIRONNEMENT (OM, Fourrière)	19 521 069	18 990 910	767 288	740 917
ENSEIGNEMENT MUSICAL	7 696 381	8 249 033	6 057 648	6 561 354
DEPLACEMENTS/CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	2 192 889	2 074 378	198 317	155 347
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)	742 645	771 145	361 448	400 115
AMENAGEMENT (dont Pôle)	1 012 641	996 317	570 605	557 317
HABITAT	194 074	147 081	50 000	69 831
GENS DU VOYAGE	39 751	6 000	34 566	
POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	265 163	1 049 200	46 163	
SPORTS	10 000	6 000		
ADMINISTRATION GENERALE	2 772 050	2 905 266	1 292 368	1 358 919
SOUS-TOTAL DES BUDGETS DES COMPETENCES	34 446 663	35 195 330	9 378 404	9 843 800
NON VENTILE :				
Attributions de compensation	35 952 902	36 260 000		
Dotation de Solidarité Communautaire		320 400		
Reversement FNGIR	16 620 213	17 199 683		
Reversement péréquation FPIC	539 000	875 000		
Autofinancement strict (hors amortissement)	5 800 000	5 663 000		
Amortissements	1 600 000	1 600 000		
Dépenses imprévues	61 586	108 587		
SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	60 573 701	62 026 670		
TOTAL GENERAL	95 020 364	97 222 000	9 378 404	9 843 800



1. LE SOUTIEN A L'EMPLOI : LES MISSIONS LOCALES (FONCTION 902)



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du secteur de la politique de la ville s'élèvent à 197 000 € et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : néant
- Autres dépenses : 197 000 €

Elles concernent uniquement les cotisations auprès de 3 missions locales :

- la mission locale intercommunale de Versailles pour les jeunes des communes de Bailly, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay pour un montant total estimé de 168 000 €. La cotisation est calculée en fonction d'un tarif par habitant fixé annuellement par le conseil d'administration.
- la mission locale de Saint-Quentin en Yvelines pour les jeunes de la commune de Bois d'Arcy, pour un montant estimé de 25 000 €. Le montant est calculé en fin d'année en fonction du nombre de jeunes de la commune accueillis.
- la mission locale intercommunale de Massy pour les jeunes de la commune de Bièvres, pour un montant estimé à 4 000 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2013.

2. LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les 14 gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif de notamment se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

En juin 2011, le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles et de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi,
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation. Elle définit une liste de sites à protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats)
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune)

Les frais d'aménagement des locaux dans lesquels sont installées les stations de visualisation restent à la charge des communes.

Le montant de l'enveloppe de prise en charge par VGP de dépenses de niveau communal, sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité, est calculé par application d'un montant par habitant qui a été fixé à 20 € par habitant en 2012.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la vidéoprotection s'élèvent à 852 200 € et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : néant
- Autres dépenses : 852 200 €

Pour 2013, les dépenses de fonctionnement affectées à la vidéoprotection concernent le fonctionnement – entretien et maintenance - du système mis en place et la location de fibres.

Ces dépenses pour 2013 sont évaluées à :

- 54 000 € pour la maintenance des matériels installés
- 60 000 € pour la maintenance sur le réseau de fibre optique
- 45 000 € pour les prestations de nettoyage des matériels installés
- 682 000 € pour la location des liaisons louées à EC78.
- 7 800 € pour la maintenance des liaisons louées à NC.

Il est prévu également 3 400 € pour la formation des utilisateurs sur le budget formations géré par les Ressources Humaines.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La vidéoprotection ne reçoit pas de recette de fonctionnement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est prévu 1 600 000 € au BP 2013 pour terminer la 1ère phase de la vidéoprotection.

Les besoins estimés pour 2013 concernent :

- 770 000 € pour le déploiement des caméras sur les communes de Viroflay, Les Loges, Bailly et Noisy-le-Roi
- 65 000 € les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de ces travaux
- 1 200 000 € pour le paiement de l'IRU dans le cadre du marché de location de fibres noires (400 000€ sont déjà engagés sur ce point et figurent dans les Restes à Réaliser 2012). Il s'agit là du 1^{er} OS du marché de location. Un 2^{ème} montant de 340 000 € TTC est à prévoir au BS 2013.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette n'est inscrite au Budget Primitif 2013.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à 47 720 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel mutualisé : 6 800 €
- autres dépenses : 40 920 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

- 39 900 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA)
- 7 820 € pour le remboursement à la Ville de Versailles des frais générés par la mise à disposition de personnel pour récupérer les animaux errants capturés par les services municipaux avant prise en charge par la SACPA (6 800 €) et les frais d'administration générale qui y sont associés (1 020 €).

70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année. Le lieu de transit est situé sur un terrain de Buc appartenant à VGP.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucun investissement n'est prévu pour cette compétence.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



1. SECTEUR CULTURE : ENSEIGNEMENT MUSICAL (FONCTION 311)

Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement musical du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement communal de Viroflay) ;
- 6 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École et l'Association musicale de Toussus-Les Loges).

Trois événements culturels du territoire, bénéficiant déjà d'une portée intercommunale, ont été identifiés pour être développés et diffusés sur la communauté d'agglomération. Il s'agit du festival de la bande-dessinée de Buc (octobre), du festival du Mois Molière de Versailles (juin) et du festival Mémoires des toiles de Bois d'Arcy (juillet).

Une aide ponctuelle peut aussi être apportée à certains événements émergents. Elle porte sur la diffusion de l'information au niveau intercommunal.

Principaux objectifs et axes de travail en 2013

Principaux objectifs :

- mettre en œuvre le projet d'enseignement artistique intercommunal (2012-2014) adopté par le conseil communautaire en avril 2012 ; ce projet comprend des actions transversales aux établissements, les projets d'établissement propres aux équipements de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay et les orientations prises en matière de soutien aux structures associatives ;
- préparer l'intégration de nouvelles écoles de musique associatives dans la perspective du prochain élargissement du territoire communautaire ;
- poursuivre et affiner le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux.

Axes de travail :

- accompagner les convergences et développements visés par le projet intercommunal (cadres de rémunération ; suivi pédagogique des élèves - logiciel de gestion ; plan de formation ; renouvellement des parcs instrumentaux...);
- poursuivre la mise en place de projets pédagogiques croisés, en veillant à impliquer davantage les écoles associatives (projets artistiques, 1^{ère} phase de la parthèque intercommunale) ;
- accompagner chaque établissement pour assurer la réalisation des objectifs définis dans son projet d'établissement, dans le respect des orientations culturelles et cadres budgétaires donnés ;
- poursuivre la mise en œuvre des projets de réhabilitation et d'aménagement des conservatoires de Versailles et de Viroflay ;
- présenter les dossiers de demande de renouvellement de classement au ministère de la Culture et de la Communication pour les conservatoires de Versailles et Viroflay ;
- mener l'audit prévu pour les écoles associatives et adapter les fonctionnements suite aux préconisations reçues, notamment en définissant des modes de subventionnement clairs et homogènes ;
- veiller à ce que ces nouveaux axes de financement puissent être appliqués aux écoles associatives des futures communes entrantes ;

- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale des 3 événements identifiés ;
- préparer la poursuite et l'évolution de ce dispositif en concertation avec les différents acteurs culturels.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à 8 249 031,84 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 561 352,84 €
- autres dépenses : 1 687 679,00 €.

Suite aux efforts menés en 2012 en direction des écoles associatives, à des réévaluations de remboursements de charges aux communes et aux orientations prises au travers du projet d'enseignement artistique intercommunal 2012-2014 (voté en avril 2012), le budget de la direction enseignement musical et culture bénéficie d'une augmentation de 7,2 % par rapport au BP2012 (7 696 380,90 €).

Une 2^{ème} phase d'évolution interviendra à la rentrée 2013-2014, conformément au cadre fixé dans le projet (+10 % du budget de la direction sur deux ans).

Les budgets gérés par les conservatoires sont pratiquement identiques à ceux de 2012 (+1,32 %). L'augmentation concerne principalement les heures d'enseignement.

Dans l'attente des conclusions de l'audit financier et de fonctionnement en cours avec les écoles de musique associatives, l'augmentation des subventions de fonctionnement est fixée à 2 % par rapport aux montants attribués en 2012. Pour mémoire, l'attribution des subventions 2012 était supérieure au montant inscrit au BP 2012 et avait nécessité le vote d'un complément de crédit en DM.

en euros	TOTAL BUDGETE 2012 (BP+BS+DM)	BP 2013	Variation en %
Charges de personnel	6 063 648	6 561 353	8,21%
Entretien des bâtiments	160 800	141 600	-11,94%
Fonctionnement des conservatoires	134 107	122 569	-8,60%
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000	0,00%
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	659 588	634 698	-3,77%
Remboursement de charges aux communes	516 649	528 092	2,21%
Autres (communication, formations, téléphonie)	137 581	135 720	-1,35%
Sous-total	7 772 373	8 224 032	5,81%
Provision pour subventions aux écoles de musique*		25 000	
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	7 772 373	8 249 032	

* Lors de la préparation du BP 2013, une enveloppe de 25 000 € a été inscrite pour faire face aux difficultés éventuelles de certaines écoles de musique associatives.

Sans contraindre à une modification de la maquette budgétaire, la commission culture a souhaité figer cette provision budgétaire dans l'attente des résultats de l'audit. Elle sera donc adaptée dans le cadre d'une Décision Modificative.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de 1 921 559 €.

Elles se composent :

- des participations des usagers : 1 182 956 €. Les tarifs des frais de scolarité ont été augmentés de 2 %,
- de la subvention de la DRAC pour le CRR de Versailles : 293 648 €,
- de la subvention du Conseil Général : 418 216 €,
- de la location des instruments de musique : 7 445 € ou de salles : 8 734 €
- du don du Rotary Club au profit du CRR et pour l'achat d'instruments : 2 500 €,
- d'autres recettes (dont la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique) : 8 060 €,



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement se montent à 881 550 € et se composent :

- de l'achat des instruments de musique : 180 950 €,
- de subventions aux écoles associatives intercommunales pour l'acquisition d'instruments de musique : 5 000 €
- de l'achat de mobilier : 13 500 €,
- de matériel informatique : 15 600 €,
- du remboursement de cautions liés au prêt des instruments : 9 500 €.
- des travaux dans les conservatoires : 657 000 €



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se chiffrent à 21 350 € et se répartissent entre :

- les subventions du Conseil Général pour l'achat des instruments de musique : 11 850 €,
- l'encaissement des cautions lors du prêt des instruments de musique : 9 500 €.

Nature	Type	BP 2012 en €	BP 2013 en €
2188	Instruments de musique	96 000	180 950
20421	Subventions aux écoles associatives pour l'achat d'instruments		5 000
2184	Mobilier	12 000	13 500
205 / 2183	Matériel informatique	21 400	15 600
165	Cautions remboursées	9 500	9 500
2031 / 2313	Travaux dans les conservatoires		657 000
	Total investissement	138 900	881 550



2. SECTEUR SPORTS (FONCTION 415)



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux sports sont de 6 000 €.

Elles se traduisent par le soutien d'évènements sportifs. Cette enveloppe financière est gérée par le service communication.

Aucune autre inscription n'est prévue au BP 2013 pour cette compétence.



LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2013 consacré à cette compétence sont de 6 000 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : pas de dépense
- autres dépenses : 6 000 €

Les autres dépenses concernent la location du terrain à Jouy-en-Josas (6 mois seulement sur 2013 du fait de la date de démarrage des travaux).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite pour cette compétence.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2013 se montent à 30 000 €.

Projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy en Josas

- L'intercommunalité doit réaliser 102 places pour l'accueil des gens du voyage. Un projet d'aire d'accueil est en cours sur la commune de Jouy-en-Josas. Une étude de faisabilité est réalisée actuellement par la commune de Jouy. En 2013, si la faisabilité est avérée, il s'agira de lancer l'étude de maîtrise d'œuvre. Au BP 2013 est prévu un crédit de 30 000 € à cet effet.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite pour cette compétence.



La compétence « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

20



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2013 consacrées à la compétence habitat sont de 147 080,85 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel: 69 831 €
- autres dépenses : 77 250 €

Les autres dépenses se composent de :

→ Frais d'études

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document définissant l'ensemble de la politique de l'habitat sur l'intercommunalité. Il a été adopté pour une durée de 6 ans. Le premier PLH est arrivé à échéance le 31 décembre 2011. Une consultation a été lancée en 2010 pour élaborer le nouveau PLH. Le bureau d'études SEMAPHORES a été retenu. Le montant du marché est de 94 000 €.

Les trois phases auront été mandatées entre 2010 et 2012 (74 917,54 €), la dernière tranche devrait l'être d'ici la fin de l'année (20% du marché soit 18 729,36 €) après l'adoption du PLH et clôture du marché.

Suite à l'adoption du PLH, d'autres études seront nécessaires à la mise en place du programme d'actions.

Une évaluation du système de financement du logement social de Versailles Grand Parc sera nécessaire.

Ainsi, une enveloppe de 30 000 € est prévue (logements spécifiques, adaptation des logements, accession sociale,...).

→ **Frais d'annonces** : 2 000 €

→ Observatoire de l'habitat

La loi impose dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'un outil de suivi et d'observation. L'intercommunalité a créé en 2008 son observatoire de l'habitat.

Les dépenses afférentes à cet outil sont de deux ordres :

- L'acquisition de données : 3 000 € sur le budget du Pôle d'Ingénierie Territorial
- Le développement et la mise à jour des outils de communication (fiches habitat, plaquette PLH...etc.) : 3 000 € inscrits sur le budget du service communication.

→ Subvention aux associations

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les associations d'information sur le logement (ADIL).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91 : 250 € (cotisation pour la commune de Bièvres)
- L'ADIL 78 :
- 2 000 € de cotisation,

- Ainsi qu'une subvention correspondant à 0.20 €/habitant : 37 000 € sur la base de 183 000 habitants (avec Châteaufort)

→ Divers

- Fête et cérémonie : Une ligne est prévue pour l'organisation de colloques ou manifestations : 5 000 €
- Frais de missions : 200 € inscrits sur le budget des affaires générales
- Formation : 2 500 € inscrits sur le budget du service RH



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour 2013 sont estimées à 722 500 €. Ces recettes correspondent aux versements effectifs :

→ du reversement SRU

Ce reversement correspond aux pénalités payées par les communes pour ne pas répondre aux objectifs fixés par la loi SRU (20% de logements sociaux).

Les communes peuvent présenter à l'Etat, en fin d'année, les dépenses réalisées pour favoriser la création de logements sociaux sur leur territoire. Ces montants sont déduits de leur pénalité.

En conséquence, le montant 2013 ne peut être qu'estimatif : 200 000 € (régularisation à apporter en mars 2013). Il est à noter que le projet de modification de loi SRU telle que votée par le Sénat priverait VGP du reversement SRU (seuls les EPCI ayant délégation de l'aide à la pierre toucheraient le reversement).

Ces reversements SRU alimentent le fonds surcharge foncière.

→ du Fonds d'aménagement urbain

Nous sollicitons chaque année le FAU. Ce fonds rembourse VGP d'une partie des sommes investies pour la création de logements sociaux.

Le versement du FAU ne se fait que sur titre de paiement (décalage important entre l'attribution et le versement) : 500 000 €.

→ de la subvention CG pour le PLH : 22 500 €. Cette subvention était inscrite en 2012 toutefois, elle n'est versée qu'à l'achèvement du PLH. Aussi, ce montant doit être « reporté » sur 2013.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au BP 2013 sont de 900 100 € pour cette compétence.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les subventions accordées aux bailleurs sociaux.

Les subventions aux bailleurs sociaux :

→ La subvention surcharge foncière

Cette subvention permet de compenser le coût du foncier en finançant la création de logements sociaux (entre 2 500 € et 15 000 € par logement selon les caractéristiques de l'opération). Cette subvention est, en partie, alimentée par le reversement SRU et le FAU.

Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantiers, 20% à l'achèvement des travaux.



L'enveloppe inscrite au BP 2013 correspond aux subventions attribuées en 2010 et 2011 devant faire l'objet d'une ouverture de chantiers au 1^{er} semestre 2013 : 900 000 €.

→ La subvention réhabilitation

L'intercommunalité a mis en place une aide à la réhabilitation du parc social. Les crédits votés au BP 2012 (1 M€) sont reportés sur l'exercice 2013.

La prise de participation dans des organismes HLM

Il s'agit d'une participation symbolique. Une enveloppe provisionnelle de 100 € est inscrite au BP 2013 pour permettre d'exercer cette option.

22



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2013.



1. LA GESTION DES ORDURES MENAGERES (FONCTION 812)



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères se montent à 18 893 190 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 734 117 €,
- autres dépenses : 18 159 073 €

En 2013, les efforts portent sur la mise en place de nouveaux services : installation des points d'apports volontaires (PAV), construction d'une nouvelle déchèterie.

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

- Pré-collecte : 323 250 €,
- Collecte : 10 282 000 €,
- Déchèterie : 809 000 €,
- Valorisation : 860 050 €,
- Elimination : 5 625 000 €,
- Communication/Sensibilisation : 167 000 €,
- Autres dépenses : 92 773 €.

→ Secteur Pré collecte : 323 250 €

Les postes de dépenses comprennent :

- Le lavage des points d'apport volontaire (PAV) pour 72 000 €,
- Lavage des bacs pour 18 000€
- La location et la maintenance de compacteurs 11 000€
- La maintenance des bacs pour 7 250 € et des PAV pour 123 000 €,
- L'achat des sacs d'ordures ménagères sur Versailles 77 000 €,
- La distribution des sacs : 15 000 €.

→ Secteur Collecte : 10 282 000 €

Les dépenses inscrites sous cette rubrique concernent :

- La collecte en apports volontaires : 450 000 €,
- La collecte en porte à porte : 9 064 000 €,
- La collecte des déchets toxiques (DMS) : 243 000 €,
- Les apports des villes : 200 000 € (D3E, tout venant ; gravats),
- La collecte des dépôts sauvages : 30 000 €,
- La collecte des bennes des services techniques : 200 000 €,
- Une provision pour la mise à disposition de bennes : 95 000 €



→ Secteur Déchèterie : 809 000 €

- Exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy : 378 000 €
- Exploitation d'une seconde déchèterie (6 mois) : 190 000 €,
- Exploitation de l'écopoint de Bièvres : 136 000 €,
- Remboursement de frais pour l'utilisation par les habitants de Châteaufort de la déchèterie de Magny-les-Hameaux : 50 000 €
- Location d'un terrain de stockage : 30 000 €
- Taxe foncière sur le terrain de Bois d'Arcy : 25 000 €

→ Secteur Valorisation : 860 050 €

- Le compostage des déchets végétaux pour 280 000 €,
- La collecte et le traitement des déchets de soins (DASRI) : 15 000 €,
- Le traitement au SIDOMPE du verre et des emballages pour 540 000 €,
- Les caractérisations des déchets recyclables : 1 050 €.

→ Secteur Elimination : 5 625 000 €

- Elimination des ordures ménagères et des encombrants : 4 700 000 €,
- Traitement des encombrants : 280 000 €,
- Contribution au SYCTOM : 645 000 €.

→ Sensibilisations : 88 000 €

Il s'agit des réunions d'information composteurs (42 444 €), des visites avec les scolaires des centres de tri (10 000 €) et des actions dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets (35 000 €).

→ Autres dépenses gérées par le service environnement : 65 600 €

Il s'agit principalement des frais d'annonces pour les marchés publics (20 000 €), de la provision de l'annulation des titres liés à la redevance spéciale (30 000 €), des vêtements de travail et autres petites fournitures.

→ Communication : 79 000 €

Ces crédits sont gérés par le service communication pour réaliser les publications récurrentes (guides, affiches, calendrier des collectes), les opérations d'informations ciblées (nouveaux points d'apport volontaire, campagne compostage, ouverture d'une déchèterie).

→ Autres dépenses : 27 173 €

Les autres dépenses concernent la formation du service environnement (4 400 €), la gestion informatique (11 730 €) et le remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés à la perception de la RS sur les halles et marchés (11 043 €).

Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel se composent des agents du service environnement (725 317 €) et des dépenses de mutualisation liées à la perception de la redevance spéciale auprès des commerçants des halles et marchés par la ville de Versailles (8 800 €).

Les frais de structure

Les frais de structure affectés au budget des ordures ménagères (1 449 587 €) sont calculés sur la base du montant des dépenses nettes d'administration générale proratisé par la part des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères dans le sous-total des dépenses de fonctionnement liées aux compétences (63 %).

Le montant figurant au BP 2012 correspond au dernier chiffre connu, c'est-à-dire celui constaté au Compte Administratif 2011.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 21 710 273 € et se composent de :

- la TEOM pour 18 220 000 €. Les 18 220 000 € ont été calculés sur la base d'une augmentation des bases de TEOM de 2,5 % (1,5 % de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et 1% de hausse physique) et de la prise en compte de la TEOM de Châteaufort.
- la redevance spéciale pour 1 850 000 €. Le tarif de la redevance spéciale est inchangé.
- les autres recettes 1 600 000 € qui concernent les rubriques suivantes :
 - Versement par le SIDOMPE de la recette verre : 39 600 €,
 - Reversement du SYCTOM : 436 000 €,
 - Soutien Eco Emballage pour Versailles : 478 400 €, sous réserve que le nouveau barème E ne modifie pas les conditions,
 - Soutien à l'éloignement du centre de tri pour les ordures ménagères : 50 000 €,
 - Soutien Eco Emballage par le SIDOMPE, pour toutes les autres communes : 343 000 €,
 - Revente des matériaux : 143 000 €,
 - Recette Eco folio : 30 000 €,
 - Soutien Eco Emballage pour le verre de Versailles : 5000 €,
 - Versement pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 3 000 €,
 - Versement de l'agence de l'eau : 15 000 €,
 - Location du terrain de Buc à la société Nicollin : 16 000 €,
 - Les pénalités de marché : 4 273 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 2 073 800 € et se composent :

- des bacs : 583 000 €
- des composteurs : 42 000 €
- des points d'apports volontaires : 474 000 €
- de la construction d'une seconde déchèterie : 936 000 €
- de panneaux de signalisation pour les déchèteries : 5 000 €
- de moyens informatiques pour la gestion des déchèteries : 33 800 € (logiciel)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au BP 2012. Les recettes demandées aux différents organismes (ADEME, CRIF, Agence de l'eau) ne seront inscrites qu'au moment de leur notification.

BUDGET CONSACRE AUX ORDURES MENAGERES EN 2013 (Fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	BP 2013
Coûts directs	18 419 600	18 159 073	TEOM	17 345 000	18 220 000
Précollecte	687 570	323 250			
Collecte	10 265 300	10 282 000	Redevance spéciale	1 750 000	1 850 000
Déchèterie	640 500	809 000			
Valorisation	1 182 550	860 050			
Elimination	5 444 200	5 625 000			
Sensibilisations (compostage, tri des déchets, écoles)	52 115	88 000			
Divers coûts directs gérés par le service environnement	64 600	65 600			
Budget service communication	70 000	79 000			
Coûts gérés par d'autres services : formations, ...	12 765	27 173	Recettes de valorisation	1 543 000	1 620 000
Charges de personnel	760 417	734 117	Location du terrain de Buc	15 000	16 000
Service environnement	737 311	725 317			
Mutualisation perception RS commerçants marchés	9 058	8 800	Exceptionnelles : pénalités de marché		4 273
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	19 180 017	18 893 190	Sous-total recettes de fonctionnement	20 653 000	21 710 273
Frais de structure (BP 2012 : FAG réalisé 2010, BP 2013 : FAG réalisé 2011)	1 227 223	1 449 587			
Total dépenses de fonctionnement	20 407 240	20 342 777	Total recettes fonctionnement	20 653 000	21 710 273
AUTOFINANCEMENT	245 760	1 367 496			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	BP 2013	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	BP 2013
Bacs et composteurs	680 000	625 000	Autofinancement	245 760	1 367 496
Points apports volontaires	1 450 000	474 000			
Déchèterie	435 000	936 000			
Divers (matériels, informatique)	39 500	38 800			
Total dépenses d'investissement	2 604 500	2 073 800	Total recettes d'investissement	245 760	1 367 496
			Complément financé par le budget général de VGP	2 358 740	706 304

2. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (FONCTION 830)

Versailles Grand Parc a comme projet la réalisation d'une étude de thermographie aérienne pour disposer d'un diagnostic de sa consommation d'énergie dans le but de mener des actions d'économies d'énergie.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 50 000 €.

- charges de personnel mutualisé : néant
- autres dépenses : 50 000 €.

Les dépenses de fonctionnement se limitent à une provision pour les frais d'étude de la thermographie aérienne.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucun investissement n'est prévu pour cette compétence.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



1. L'AMÉNAGEMENT (FONCTION 824)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- requalification et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, le conseil Régional, les conseils généraux, le STIF, les territoires voisins.

En 2013, l'accent sera mis sur :

- la réalisation des actions préalables de la mise en œuvre de l'allée royale de Villepreux. Parmi ces actions ont été identifiées des opérations d'acquisition de terrains nécessaires au développement du projet.
- la poursuite des marchés subséquents de l'accord cadre portant sur la mission de conseil et d'études paysagères du site classé de la Plaine de Versailles visant à valoriser les espaces protégés.
- l'engagement d'une réflexion portant sur l'ensemble de la Vallée de la Bièvre, sur le devenir du Moulin de Vauboyen.
- la contribution et le suivi des études de l'établissement public du plateau de Saclay (EPPS) sur Satory ouest.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du secteur de l'aménagement et des services urbains sont de 569 029 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 226 229 €
- autres dépenses : 342 800 €

→ Mission de paysagiste conseil sur la Plaine de Versailles (Accord cadre) : 135 000 €

- deux marchés subséquents ont été lancés en 2012 sur les sites de la Faisanderie des Moulineaux et la ferme des Moulineaux ;
- des marchés subséquents seront lancés en 2013, portant sur le « conseil et étude paysagère des franges urbaines à Fontenay-le-Fleury ».

L'enveloppe globale sur trois ans (2012/2013/2014) est de 350 000 €.

→ Etude de programmation du Moulin de Vauboyen : 30 000 €

Les élus de Bièvres souhaitent préserver leur patrimoine bâti dont le moulin de Vauboyen, appartenant à la commune depuis 2011. Une étude sera menée en interne par Versailles Grand parc. Des études complémentaires en externe permettront d'affiner ces conclusions permettant de lancer la phase opérationnelle.

→ **Etude sur les filières courtes alimentaires de proximité : 62 000€**

Dans le cadre du Grand Projet 3, Versailles Grand Parc mène une étude portant sur les filières courtes alimentaires de proximité. L'objectif de l'étude consiste à permettre, à court terme, la mise en œuvre d'actions, visant à développer les filières agricoles de proximité (production, transformation et distribution locales).

→ **La contribution aux études de l'établissement public Paris Saclay : 50 000 €**

→ **Cotisation APPVPA (Association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) : 2 000 €**

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue. Cette cotisation, de l'ordre de 2 000 €, permettra de contribuer au fonctionnement de cette association qui prend notamment en charge la réalisation d'étude territoriale et qui mène une action en faveur de l'agriculture et des espaces naturels.

→ **Enveloppe de fonds de concours pour dépenses de fonctionnement : 50 000 €**

→ **Frais d'annonces : 5 000 €**

→ **Frais de missions : 4 000€**

 **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement du service de l'aménagement se montent à 50 468 € et sont liées à l'étude sur les filières courtes alimentaires.

L'étude sur les filières courtes alimentaires de proximité est cofinancée par :

- La Région Ile-de-France : 27 500 €
- Communauté d'agglomération Europ'Essonne : 7 656€
- Communauté d'agglomération Plateau de Saclay : 7 656€
- Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines : 7 656€

Le marché subséquent portant sur la Faisanderie pourrait être cofinancé par l'Agence de l'Eau.

 **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement sont de 351 400 € et se répartissent entre :

→ **Allée royale de Villepreux : 300 000 €**

Le projet de l'Allée royale de Villepreux se décomposera en plusieurs missions telles que les études de maîtrise d'œuvre, le relevé topographique, les acquisitions foncières amiables.

→ **Enveloppe de fonds de concours pour dépenses d'investissement : 50 000 €**

→ **Acquisition de matériel informatique : 1 400 €**



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de 150 000 € au titre de l'Allée royale de Villepreux dans le cadre du GP3.

Cette recette a été inscrite par erreur dans le BP 2013 sur la fonction 020 : « Administration générale » au lieu de 824 : « Aménagement ». Cette anomalie n'a pas pu être corrigée avant la mise en reproduction de la maquette réglementaire du BP 2013.

2. LES DEPLACEMENTS (FONCTION 815)

Les actions à engager par VGP en 2013 dans le cadre de ses compétences :

1. Contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France qui définit les conditions générales d'exploitation, crée les titres de transport et fixe les tarifs des transports publics de voyageurs. Il définit également l'offre de transport et le niveau de qualité des services dans le cadre de contrats signés avec les transporteurs.

Le décret n°59-157 du 7/01/1959 offre la possibilité aux collectivités d'intervenir aux côtés du STIF dans la définition de l'offre de transport : « Le Syndicat des transports d'Ile-de-France peut subordonner le maintien ou la création de dessertes déficitaires, sur la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, au versement au transporteur de subventions par ces collectivités. Les versements font l'objet de conventions communiquées au Syndicat » - Art 9 - Décret n°59-157 du 7/01/1959

Versailles Grand Parc participe au financement des lignes de bus déficitaires via le versement de subventions aux transporteurs. Ces subventions sont définies dans le cadre du contrat d'exploitation de type II et de la convention partenariale tripartite.

Versailles Grand Parc verse également des subventions à des collectivités lorsque les lignes de bus concernées appartiennent à un autre bassin de vie. C'est le cas pour les lignes 495 Transdev ou une subvention est reversée à la CAPS et 415 SQYBUS pour laquelle une subvention est reversée à la CASQY.

La convention partenariale tripartite CT2 entre les transporteurs, le STIF, Versailles Grand Parc et le Chesnay permet aux collectivités de s'impliquer dans le suivi du contrat d'exploitation des lignes de transport public définies dans le contrat d'exploitation CT2.

VGP est également partie prenante au fonctionnement des réseaux de transport et aux projets d'évolution et de restructuration de l'offre.

2. Suivi et mise en œuvre du Plan Local de Déplacements (PLD)

Mise en place d'un comité de pilotage avec les élus de l'ancien SMBDRV afin de suivre la mise en place des actions.

3. Réalisation d'études, à programmer en 2013

Diagnostic des réseaux de transport sur VGP :

- Diagnostic réalisé en interne
- Réalisation d'enquêtes Offre/Demande dans le cadre du diagnostic du réseau bus.

Etudes GP3 :

- Système d'information voyageurs Intelligent

Autres Etudes :

- Réalisation d'un plan des lignes de Bus à l'échelle du bassin de VGP dans le cadre d'une expérimentation avec le STIF.
- Etudes de voirie

Autres actions menées en collaboration avec le Service Développement économique :

- Plan de Déplacement Intercommunal des Entreprises : aucun financement inscrit dans le budget Déplacement

4. Encourager l'usage des modes doux :

- Déployer le réseau de circulations douces défini dans le Schéma Directeur de VGP
- Mettre en place des stationnements vélos sécurisés

5. Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

- Réhabilitation du parking de Saint-Cyr-l'Ecole
- Réaménagement des parkings non communautaires (Fond de concours) : parking de Vauboyen

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement se montent à 1 973 350 € et se composent :

- des charges de personnel : 86 850 €
- des autres dépenses : 1 886 500 €

Ces dépenses contribuent au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif par le suivi des réseaux, le développement et la restructuration de l'offre.

→ Subventions Fonctionnement groupements de collectivités : 180 000 €

Il s'agit des subventions reversées à la CAPS et à la CASQY pour le financement des lignes de bus (15 TRANDEV et 415 SQYBUS). Les montants prévisionnels engagés pour 2012 sont 140 000 €, CASQY : 90 000 € pour la ligne 415 (déficit 2013), CAPS : 90 000€ pour la ligne 15 (déficit 2013)

→ Subventions « Aux fermiers et concessionnaires » : 1 600 000 €

Il s'agit des subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2.

En 2011, les évolutions d'offre ont porté sur :

- Saint-Cyr-l'Ecole (lignes Phébus 1, 2, 3,4 et 7) : 88 000€ mise en service en novembre 2011 (2/12^{ième} payé en 2012),
- la ligne Véolia 77 : 63 000€ mise en service fin Août 2011 (5/12^{ième} payé en 2012)

En 2012, les évolutions d'offre ont porté sur la création des lignes HEC et Nuit 3 (septembre 2012) : 145 000 €.

Pour l'année 2012, le budget réalisé est de 1 067 392 € (dont 4/12^{ième} du coût des lignes HEC et Nuit 3). 532 608 € restent disponibles.



En 2013, les projets d'évolution d'offre sont les suivants :

- Au 1^{er} semestre
 - Restructuration de la ligne SAVAC 262
 - Prolongation de la ligne Phébus M jusqu'à la gare de Noisy-le-Roi
 - Rétablissement du doublement de la ligne scolaire Hourtoule 11S entre Bois d'Arcy et Saint-Cyr-l'École
 - En collaboration avec la commune de Vélizy : prolongation jusqu'à la gare de Bièvres des lignes Phébus en provenance de Pont de Sèvres et Versailles et travail sur la CVJ.
- Au 2nd semestre :
 - Réorganisation des lignes STAVO-Hourtoule 44-01 entre Les Clayes et Versailles et 3 A-B-C-D sur Fontenay-le-Fleury
 - Mise en place d'un service le week-end sur la ligne Phébus R sur Versailles.

→ **Frais d'études : 100 000 €**

Etudes GP3 :

- Système d'information voyageurs intelligent, étude pilotée par la CASQY, montant à financer par VGP : 50 000 €.

Diagnostic des réseaux :

- Réalisation d'enquête O/D sur le réseau de bus dans le cadre du diagnostic : 50 000€ (environ 10 à 15K€ par ligne étudiée).

→ **Diverses dépenses :** location ponctuelle de véhicules pour événements (5 000 €), frais de mission (1 000 €), frais d'annonce marchés publics (2 000 €).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au budget.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 50 000 € pour des études de voirie.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au budget.

3. LES CIRCULATIONS DOUCES (FONCTION 8221)

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres,

structuré en six boucles sur l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désignée « la dorsale ».

Les élus communautaires ont souhaité engager une politique ambitieuse en matière de circulations douces visant à développer un réseau cyclable structurant tant en matière de loisirs que de trajets domicile -travail ou de déplacements quotidiens à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc.

Cette politique se traduit par :

- la réalisation de pistes en zone non urbaine sous maîtrise d'ouvrage VGP, avec priorité à la dorsale. L'allée des Mortemets rentre dans ce champ.
- des subventions et un accompagnement technique des projets communaux sous maîtrise d'ouvrage des communes.
- une réflexion à mener sur le stationnement en vue d'une stratégie intercommunale,
- des partenariats divers en faveur de l'usage du vélo.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 93 119 € et se répartissent entre :

- les charges de personnel : 61 619 €
- les autres dépenses : 31 500 €

Les autres dépenses se composent :

→ d'une étude sur le stationnement des vélos : 30 000 €

Cette étude porte sur le stationnement des vélos, à l'échelle de VGP, de façon à évaluer les besoins des communes membres.

Il s'agit :

- d'évaluer les besoins au travers d'un diagnostic et d'un recensement des équipements et différents pôles générateurs de trafic,
- d'identifier des types d'équipements et de leurs financements potentiels. Cette réflexion devrait permettre aux communes d'obtenir un financement régional pour ces équipements

→ des frais d'annonce pour les marchés publics : 1 500 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au budget.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 2 610 000 € et se répartissent entre :

- la réalisation de l'allée des Mortemets : 2 240 000 €



Cette opération bénéficie d'importantes subventions. Le coût net est de 630 000 €.

- les subventions aux communes pour les projets en zones urbaines : 350 000 €
- le solde du partenariat avec l'Université de Versailles St Quentin : 20 000 €



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se montent à 1 610 000 € et concernent les subventions obtenues pour l'allée des Mortemets : CG78, AEV, RIF (GP3).

34

4. LE POLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (FONCTION 8241)

Présentation générale du Pôle

D'une manière générale, le Pôle a pour vocation de fournir à VGP ou à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines et territoriales en lien avec les compétences exercées par chacun.

Transversale dans son approche, le Pôle a capacité à fédérer, rassembler, mutualiser, informer et moderniser.

Il a pour objectif d'aider les collectivités à mieux appréhender leurs missions de service public. Il participe à l'évaluation des politiques publiques. Il contribue à optimiser la gestion de la collectivité, il favorise la transversalité et le partage d'informations, il apporte aux citoyens une nouvelle source d'information et de concertation et enfin fédère les ressources et les moyens.

Etant donnée sa place dans le Système d'information de la collectivité, le Pôle s'inscrit dans la démarche de modernisation de la fonction publique territoriale.

Le Pôle d'Ingénierie territorial est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Les 7 agents sont actuellement installés au siège de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Les missions du Pôle s'exercent sur la ville de Versailles, son CCAS et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc selon une convention de services partagés.

Missions

Le Pôle d'ingénierie territoriale (PoleIT) a en charge 3 grandes missions :

- fournir à Versailles Grand Parc (VGP) et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics et d'études permettant d'étudier la faisabilité de leurs projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

Le service assure de manière transversale un certain nombre de missions et prestations pour les services de la Ville, de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et du CCAS selon la convention de services partagés.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à 427 289 € et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 331 089 €
- Autres dépenses : 30 300 €

Les autres dépenses se composent de dépenses récurrentes de frais de maintenance (6 300 €), d'achats de données pour l'observatoire de l'habitat et données CAFY (4 000 €) et d'une dépense nouvelle (20 000 €) qui consiste à faire appel ponctuellement à des services extérieurs pour la réalisation d'études ou de prestations statistiques ou cartographiques.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement prévues se montent à 103 927 € et correspondent aux missions effectuées pour le compte de la ville de Versailles refacturées dans le cadre de la convention de mutualisation. Cette somme comprend la part de masse salariale et les frais d'administration générale associés.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Pôle d'Ingénierie Territoriale se montent à 83 900 €.

Cette somme comprend :

- les dépenses gérées directement par le Pôle d'Ingénierie Territorial incluant :
 - l'acquisition de données d'élévation du sol (7 000 €),
 - l'acquisition de données foncières (900 €)
 - l'acquisition de données institutionnelles (3 000€)
- les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques comprenant :
 - l'acquisition de licences de logiciels (46 000 € : Arceditor, Landsim Studio).
 - le remplacement du traceur (24 000 €) et de deux postes avec double écrans (3 000 €)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est prévue.



Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de VGP se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 7 910 € et se composent :

- des charges de personnel : 6 879 € (mutualisation)
- des autres dépenses : 1 031 €

Les autres dépenses correspondent au remboursement des frais d'administration générale à la mairie de Versailles liés aux services mutualisés pour l'entretien du parking.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au budget.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 50 000 € et sont liées à la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du parking de Saint Cyr-l'Ecole.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au budget.



1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FONCTION 90)

Défini comme l'une des priorités des élus de Versailles Grand Parc, le développement économique a organisé ses principaux objectifs pour 2013 selon 4 axes :

La revitalisation des espaces économiques existants

Sur la base du diagnostic des Zones d'Activité Economique (ZAE) réalisé en 2012, un programme de travail a été défini afin de renforcer leur image. Il s'agit de créer une identité commune (à travers notamment la signalétique) et de développer l'offre de services privés et publics offerts aux entreprises. Dans ce cadre et pour renforcer les leviers d'action de la communauté d'agglomération, il pourra être étudié au cas par cas l'opportunité de qualifier de nouvelles ZAE d'intérêt communautaire.

La recherche d'atouts différenciant pour asseoir l'identité économique de ces zones conduit à articuler trois grands ensembles :

- à l'ouest, la Plaine de Versailles, qui se distingue notamment par la qualité de son patrimoine paysager, par la préservation de terres agricoles et par la présence de la grappe d'entreprises « Le Vivant et La Ville ».
- le centre urbain dense (Versailles-Viroflay-Rocquencourt) où le marché de l'immobilier est dynamique et où l'offre ne parvient plus à répondre à la demande. L'enjeu principal est de développer la ZAE de Satory-ouest, en y implantant un cluster au rayonnement international dans le domaine des mobilités innovantes (l'IEED VeDeCoM).
- le sud-est de l'agglomération autour de la vallée de la Bièvre. Tourné vers le Plateau de Saclay, au sein du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, sa vocation généraliste pourra être affinée en s'appuyant d'une part sur un projet privé de restructuration du site d'Air Liquide aux Loges-en-Josas, d'autre part sur les travaux de promotion territoriale portée par les acteurs de l'OIN autour du « manufacturing avancé ».

En ce qui concerne le déploiement du très haut débit, la communauté d'agglomération continuera de favoriser l'équipement des dernières zones d'activités économiques. Elle sollicitera la labellisation en « ZAE très haut débit » de celles d'ores et déjà éligibles : Buc, Les Loges-en-Josas, Bois d'Arcy, Satory-ouest.

Dans le tissu résidentiel, faute d'un cadre législatif permettant à la communauté d'agglomération de porter son propre réseau de fibre optique, la politique consistera à mettre tout en œuvre pour favoriser le déploiement futur par les opérateurs privés, SFR et Orange.

La consolidation du « parcours du créateur » et le soutien à l'entrepreneuriat

L'ouverture de la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc en mars 2012 était le premier maillon d'un soutien structurel aux créations d'entreprises sur notre territoire. Afin de compléter le « parcours du créateur », la communauté d'agglomération mettra en place en 2013 :

- une plateforme d'initiative locale (PFIL), afin de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de prêts d'honneur, en amont de la création de leur entreprise et d'une éventuelle entrée en pépinière ;
- un soutien pour la création d'au moins un télécentre ou tiers-lieu de coworking, avec l'objectif d'identifier un investisseur privé et d'accompagner son projet ;
- de nouveaux hôtels d'entreprises, afin d'offrir une capacité d'accueil là où l'offre est aujourd'hui soit inexistante, soit saturée. Deux dossiers seront animés en 2013 :
 - La création d'un ensemble d'immobilier d'entreprises de 7 000 m² au sein de la ZAE d'intérêt communautaire de Satory-ouest, dans le cadre d'une structure de portage conjointe avec le Conseil Général des Yvelines et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines. Elle aura vocation à accueillir les chercheurs de l'Institut d'excellence dans les énergies décarbonées (IEED) VeDeCoM.
 - La première tranche d'un hôtel d'entreprises attenant au démonstrateur Metagenopolis, au sein du centre de l'Institut National de Recherche Agronomique de Jouy-en-Josas, afin d'y développer la recherche partenariale et d'y encourager le transfert de technologie dans le domaine des biosciences.



L'animation économique et le soutien au développement des entreprises

Ce volet est essentiel pour ancrer territorialement les entreprises et favoriser les échanges entre les différents acteurs économiques.

Au niveau du secteur sud-est de l'agglomération, la communauté d'agglomération lancera en 2013 un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).

Elle continuera son partenariat avec les clusters d'innovation (pôles de compétitivité Mov'eo et Systematic, grappe d'entreprise Le Vivant et la Ville, IEED VeDeCoM, Association CEREMH, Fondation Fondaterra). Ces clusters sont des plateformes d'échange entre grandes entreprises, PME, laboratoires, collectivités et académies ; ils permettent de construire des projets partenariaux complexes et innovants, en mutualisant les risques et les compétences. Ils sont les vecteurs de l'économie de demain et nos principaux marqueurs d'identité économique.

Elle organisera des manifestations emblématiques, en les redimensionnant de manière plus ambitieuse grâce à la recherche de partenariats.

- L'édition Robotek 2013, forte du succès des précédentes éditions à Buc, sera montée pour la première fois à une échelle supra-communale. Elle rassemble des entreprises et des collégiens en Troisième durant une année, en vue de participer à un concours de robots entièrement réalisés par eux.
- La filière des métiers d'art sera mise à l'honneur, dans le cadre d'actions de valorisation spécifiques.

L'innovation économique et la promotion exogène du territoire

La communauté d'agglomération participera de nouveau en 2013 au SIMI (Salon professionnel de l'Immobilier d'entreprise), afin d'asseoir sa visibilité auprès des acteurs économiques français et ainsi attirer des décideurs, des prescripteurs et des investisseurs sur le territoire.

Elle s'associera au développement de démonstrateurs technologiques innovants : urbotanique (site expérimental d'agriculture urbaine hors sol), véhicules non thermiques par exemple.

Dans le prolongement des actions conduites au cours de l'année 2012, le marketing territorial sera consolidé à l'échelle critique de l'OIN Paris Saclay, afin de valoriser des atouts compétitifs par rapport aux espaces économiques internationaux. Des business tours seront organisés et un film promotionnel sur l'attractivité économique du territoire sera réalisé.

Le budget de la pépinière d'entreprises est présenté de manière distincte du budget du développement économique pour plus de clarté.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se montent à 553 448 € et sont réparties de la manière suivante :

- charges de personnel : 283 848 €,
- autres dépenses : 269 600 €.

Les autres dépenses se composent des dépenses gérées directement par la Direction du développement économique (205 600 €) et par d'autres services : service communication (46 000 € : biennale des métiers d'art, petits déjeuners des entrepreneurs sur le Plan de Déplacement des Entreprises, trophée Robotek), direction des services informatiques (13 600 € liés à l'hébergement de la base des entreprises), direction des ressources humaines (4 400 € pour la formation du personnel).

Les dépenses de fonctionnement gérées par la Direction du développement économique (205 600 €) se répartissent sur les actions suivantes :

- Etudes et recherches : 44 000 €,
- Soutien aux clusters d'innovation : 49 500 €,
- Animation économique : 87 200 €,
- Actions de prospection : 24 000 €,

Des crédits pour frais de mission sont également prévus à hauteur de 900 €.

1. Etudes et recherches

Ce poste est doté d'une enveloppe fongible de 44 000 € prévus au titre des frais d'études, dont la répartition attendue est la suivante :

- 20 000 € au titre d'une étude d'opportunité et de programmation d'un ensemble immobilier destiné aux artisans (« village des artisans » ou « hôtel d'entreprises industrielles »),
- 3 000 € au titre d'une prestation d'accompagnement pour la négociation de la convention relative au déploiement du très haut débit, qui sera co-signée entre le territoire et les opérateurs privés,
- 20 000 € au titre d'un marché public pour une mission d'accompagnement juridique et méthodologique. Il s'agit de définir une nouvelle politique publique, consistant en le déploiement de fourreaux vierges par opportunité lors des travaux de génie civil réalisés par les concessionnaires de voirie. Ils permettront demain de favoriser la création d'un réseau de fibre optique pour l'accès internet en très haut débit.
- 1 000 € pour l'achat de données métier auprès de l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprises (ORIE).

2. Soutien aux clusters d'innovation

Les crédits prévus sur cette ligne entrent dans le cadre de conventions et d'accords pluriannuels entre les organismes partenariaux et la communauté d'agglomération. Parmi ceux-ci, on distinguera :

- 22 000 € sont prévus au titre du soutien à la grappe d'entreprises le Vivant & la Ville ;
- 12 000 € sont prévus au titre du soutien au pôle de compétitivité Mov'eo (secteur de l'automobile) ;
- 6 000 € sont prévus au titre des frais d'adhésion à la Fondation Mov'eoTEC, en vue de soutenir les actions de l'IEED VeDeCoM (secteur des déplacements innovants) ;
- 3 000 € sont prévus au titre du soutien au pôle de compétitivité System@tic (secteurs des systèmes d'information et circuits embarqués) ;
- 2 000 € sont prévus au titre du soutien à l'association CEREMH (secteur des déplacements et du handicap) ;
- 4 500 € sont prévus au titre du soutien à la Fondation Fondaterra (secteur du développement durable) - dépense centralisée sur le budget administration générale jusqu'en 2011.

3. Animation économique

Les crédits prévus sur cette ligne visent à favoriser le développement endogène des établissements économiques et l'entrepreneuriat. Ils se composent notamment de :

Soutien à l'accompagnement des entreprises :

- 7 000 € de cotisation annuelle auprès du Réseau Entreprendre Yvelines ;
- 3 000 € de provision pour le soutien à l'association Suzanne Michaux, qui accompagne ceux qui souhaitent créer leur entreprise et met en place un tutorat dans le montage des projets, un accès à des bases de données et la mise à disposition de moyens bureautiques ;



- 3 200 € de cotisation annuelle après du réseau AFACE – Yvelines Initiatives ;
- 30 000 € d'abondement du fond de prêts de la plateforme d'initiative locale ;

Manifestations et événementiels :

- 3 000 € pour la cérémonie Robotek 2013. Jusqu'alors organisé par la ville de Buc, le projet Robotek s'étend pour la première année aux collèges de Versailles et préfigure ainsi un dimensionnement intercommunal ;
- 20 000 € pour l'organisation du salon des métiers d'art et l'accueil du festival international de l'image et des métiers (FILM) ;
- 3 000 € pour l'organisation de 3 séminaires de travail dans le cadre du projet de Plan de Déplacement Inter-Entreprises.

4. Actions de prospection

Les crédits prévus sur cette ligne visent à promouvoir le territoire économique de Versailles Grand Parc, afin de favoriser l'implantation de nouveaux acteurs et investisseurs, comme en particulier la participation au SIMI (8 000 €), la participation au Salon des Entrepreneurs (8 000 €).



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2013.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de 76 000 € se répartissent comme suit :

- 70 000 € gérés par le service communication pour l'amélioration et l'harmonisation de la signalétique au sein des Zones d'Activités Economiques,
- 6 000 € sont prévus pour la labellisation très haut débit de 4 zones d'activité économique.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est prévue en 2012.

2. LA PEPINIERE D'ENTREPRISES (FONCTION 901)

Le budget de la pépinière d'entreprises est géré Hors Taxe au sein du budget général de Versailles Grand Parc.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises s'élèvent à 217 697 € et se répartissent entre :

- les charges de personnel : 116 267 €
- les autres dépenses : 101 430 €

Les autres dépenses se répartissent de la manière suivante :

- des dépenses gérées directement par le service développement économique : 16 300 € répartis entre la certification AFNOR (3 000 €), les petits déjeuners des entrepreneurs (1 000 €), le paiement des impôts fonciers et sur les bureaux (11 000 €), l'adhésion au réseau P3MIL (800 €) et une provision pour frais de mission (500 €).
- des dépenses gérées par le service des bâtiments : 34 000 € :
 - nettoyage du bâtiment : 17 000 €,
 - fluides : 12 000 €,
 - maintenance : 5 000 €.
- des dépenses de communication : 11 000 €. Ce budget prévoit deux types de campagne (achats de mots clés et presse), ainsi que la publication de plaquettes pour les salons.
- de l'assurance du bâtiment : 620 € (géré par le service des affaires juridiques),
- des dépenses informatiques et télécommunications : 39 510 € liées à l'internet haut débit.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

160 000 € correspondent aux recettes prévisionnelles de la pépinière : loyers, locations de services, refacturations. Les recettes ont été calculées sur une hypothèse de remplissage de la pépinière de 68 % au 31 décembre 2013.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à 58 500 € et se composent :

- des travaux pour la clôture sur rue : 50 000 €,
- de l'achat d'un amplificateur interne pour téléphone portable : 1 500 €,
- de l'acquisition de mobilier : 2 000 €,
- du remboursement des cautions aux entreprises : 5 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée : 5 000 €.



Le budget de la pépinière d'entreprises est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA PEPINIERE (FONCTION 901)					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2013 HT	Chap.	Libellé	BP 2013 HT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	101 430	75	Revenus des immeubles : bureaux, parkings, salles	160 000
	Fêtes et cérémonies (petits déjeuners mensuels des entrepreneurs, animations)	1 000			
	Prestations de services : certification AFNOR	3 000			
	Concours : P3MIL	800			
	Frais de mission	500			
	Impôts (taxe foncière, taxe sur les bureaux)	11 000			
	Communication	11 000			
	Assurance	620			
	Fluides, nettoyage, petites réparations	34 000			
	Téléphonie et reprographie	39 510			
012	CHARGES DE PERSONNEL	116 267			
	Sous-total des Dépenses de Fonctionnement	217 697		Sous-total des Recettes de fonctionnement	160 000
	Frais d'administration de VGP	nc			
	Virement vers la section d'investissement	53 500		DEFICIT FINANCE PAR VGP	102 469
	Total général des Dépenses de fonctionnement	262 469		Total général des Recettes de fonctionnement	262 469
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2013 HT		Libellé	BP 2013 HT
16	Cautions remboursées	5 000		Cautions reçues	5 000
21	Matériel informatique et mobilier	3 500		Virement de la section de fonctionnement	53 500
21	Travaux : clôture	50 000			
	TOTAL Dépenses d'investissement	58 500		TOTAL Recettes d'investissement	58 500



Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, RH, commande publique, direction générale, communication).



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'administration générale sont de 2 905 627 € et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 358 920 €,
- autres dépenses : 1 546 707 €.

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 777 153 €,
- de la mutualisation des services RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique et technique) : 524 367 €,
- de l'assurance statutaire : 47 000 €,
- de la médecine du travail : 10 400 €.

Les autres dépenses regroupent :

- les dépenses gérées par le service administration générale : 657 700 €, qui comprend notamment :
- le loyer du siège de Versailles Grand Parc : 380 000 €,
- les charges afférentes et les taxes diverses : 100 000 €,
- le nettoyage des locaux du siège de VGP : 6 000 €,
- l'affranchissement : 31 000 €,
- la location des véhicules : 50 000 €,
- la réparation des véhicules : 10 000 €,
- le carburant : 9 000 €,
- les abonnements aux revues : 10 000 €,
- la participation à la restauration du personnel : 17 000 €,
- les fournitures administratives : 10 000 €,
- le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 21 000 € (budget bâtiment),
- les frais généraux liés aux services mutualisés : 68 931 €,
- les frais liés aux élus : 334 347 € (indemnités, frais de mission, formations, extension de Châteaufort inclus),
- la contribution obligatoire au Fond pour l'emploi des handicapés (FIPHFP) pour 38 000 €,
- la subvention à la Caisse d'Entraide : 53 400 €,
- les études financières portant sur l'élargissement de VGP : 30 027 € (marché Partenaires Finances Locales + provision pour études complémentaires),
- une provision pour le paiement des intérêts moratoires : 65 000 €
- la communication institutionnelle : 97 500 €.
- les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques mutualisée pour 65 660 €.



La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est un service support auprès de l'ensemble des services de la ville et de Versailles Grand Parc.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement : 43 055 €

- le remboursement de l'administrateur mis à disposition à la ville de Versailles sur des missions de communication : 30 000 €
- les remboursements éventuels de l'assurance statutaire : 3 055 €
- la subvention du FIPHFP en cas d'équipement du poste de travail d'un agent subissant un handicap : 10 000 €



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement : 184 750 €

- une provision pour l'achat de la flotte automobile aujourd'hui louée : 60 000 €,
- l'acquisition de logiciels : photothèque : 10 000 €, bureautique : 5 000 €
- un complément pour la réalisation du nouveau site internet de VGP : 40 000 €,
- l'achat de mobilier : 7 000 €,
- une provision pour l'acquisition de matériel visant à adapter le poste de travail de personnel ayant un handicap : 13 700 €
- une provision pour l'acquisition de matériels : 27 650 €,
- la réévaluation de la caution dans le cadre de la location des bureaux : 13 500 €



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'est inscrite en administration générale.



ANNEXES

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Depuis fin 2010, il a été décidé de n'inscrire budgétairement que les subventions de surcharge foncière qui seront effectivement réalisées au cours de l'exercice financier afin de respecter le principe d'annualité budgétaire et d'améliorer la consommation des crédits de la section d'investissement.

Le règlement prévoit que le versement de la subvention attribuée s'effectue de la façon suivante : 80 % à l'ouverture du chantier et 20 % à l'achèvement des travaux.

Le bureau communautaire dispose d'une enveloppe annuelle de 2.5 Millions d'euros de subventions de surcharge foncière à attribuer. Les crédits ne seront inscrits au budget qu'au moment de l'ouverture du chantier lors d'une décision modificative.

Au BP 2013, il est inscrit 900 000 € pour permettre le versement de subventions attribuées précédemment.

Le montant des engagements hors bilan a augmenté de 470 000 euros par rapport au 1er janvier 2012 pour atteindre 3,49 Millions d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille les subventions attribuées depuis 2010 par le bureau communautaire, mais non inscrites au budget.

Date d'attribution	Bailleurs	Adresse	Commune	Total Attribué	1er acompte (80%)		2ème acompte (20%)		Engagement financier hors bilan
23/11/2012	I3F	Ferme Saint Marie	Bois d'Arcy	170 992 €	Reste à engager	136 794 €	Reste à engager	34 198 €	170 992 €
15/05/2012	Antin résidences	ZAC Croix Bonnet	Bois d'Arcy	218 249 €	Reste à engager	174 599 €	Reste à engager	43 650 €	218 249 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Bois d'Arcy									389 241 €
23/11/2010	Logement francilien	avenue de la gare	Bièvres	290 000 €	ENGAGE	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	58 000 €
12/10/2010	Logement francilien	45 rue de paris	Bièvres	80 000 €	ENGAGE	64 000 €	Reste à engager	16 000 €	16 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Bièvres									74 000 €
14/09/2012	Versailles Habitat	Rue Blériot	Buc	125 643 €	Reste à engager	100 514 €	Reste à engager	25 129 €	125 643 €
13/12/2011	VH	Cerf Volant îlot F	Buc	70 389 €	Reste à engager	56 311 €	Reste à engager	14 078 €	70 389 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Buc									196 032 €
12/10/2010	OSICA	ZAC du Levant - lot 2	Fontenay le Fleury	175 000 €	ENGAGE	140 000 €	Reste à engager	35 000 €	35 000 €
02/11/2010	I3F	ZAC du Levant	Fontenay le Fleury	225 000 €	ENGAGE	180 000 €	Reste à engager	45 000 €	45 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Fontenay									80 000 €
13/12/2011	VH	9 rue Léom Blum	Jouy en Josas	15 000 €	Reste à engager	12 000 €	Reste à engager	3 000 €	15 000 €
02/11/2010	Logirep	14 rue oberkampf	Jouy en Josas	90 000 €	ENGAGE	72 000 €	Reste à engager	18 000 €	18 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Jouy									33 000 €
10/05/2011	Versailles Habitat	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000 €	Reste à engager	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	290 000 €
10/05/2011	OPIEVOY	27 rue Champs Lagarde	Versailles	290 000 €	Reste à engager	232 000 €	Reste à engager	58 000 €	290 000 €
22/06/2010	IRP	9 rue de l'indépendance Américaine	Versailles	1 135 000 €	ENGAGE	908 000 €	Reste à engager	227 000 €	227 000 €
12/10/2010	VH	1 rue des petits bois	Versailles	26 334 €	ENGAGE	21 067 €	Reste à engager	5 267 €	5 267 €
23/11/2010	Domnis	Mignot	Versailles	135 000 €	ENGAGE	108 000 €	Reste à engager	27 000 €	27 000 €
03/04/2012	Versailles Habitat	30 rue du Maréchal Foch	Versailles	72 254 €	Reste à engager	57 803 €	Reste à engager	14 451 €	72 254 €
12/10/2012	Versailles Habitat	2 rue du Jeu de Paume	Versailles	350 000 €	Reste à engager	280 000 €	Reste à engager	70 000 €	350 000 €
23/11/2012	Versailles Habitat	38 rue de l'Ermitage	Versailles	110 000 €	Reste à engager	88 000 €	Reste à engager	22 000 €	110 000 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Versailles									1 371 521 €
25/01/2011	Logirep	Îlot Leclerc Cahen	Viroflay	225 000 €	Reste à engager	180 000 €	Reste à engager	45 000 €	225 000 €
23/11/2010	ICF	Raphael Corby	Viroflay	220 000 €	Reste à engager	176 000 €	Reste à engager	44 000 €	220 000 €
02/11/2010	SOGEMA C	avenue gaston boissier	Viroflay	767 340 €	ENGAGE	613 872 €	Reste à engager	153 468 €	153 468 €
13/12/2011	Domnis	FJT	Viroflay	705 000 €	Reste à engager	564 000 €	Reste à engager	141 000 €	705 000 €
20/03/2012	I3F	15-27 rue Raphael Corby 36/44/46 rue Madeleine et 14 rue Tuilerie	Viroflay	38 581 €	Reste à engager	30 865 €	Reste à engager	7 716 €	38 581 €
Montant des engagements financiers hors bilan sur Viroflay									1 342 049 €
Montant total des engagements financiers hors bilan au 01/01/2013									3 485 843 €
Pour mémoire : montant des engagements financiers hors bilan au 01/01/2012									3 013 996 €
Variation des engagements hors bilan de 2012 à 2013									471 847 €

